

## UN FOSSILE DANS LE FJORD

Mémoire destiné au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
à propos du  
**Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**  
de GNL Québec Inc.

Par Philippe Dufresne

8 octobre 2020

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
L'ENJEU DES GAZ À EFFETS DE SERRE.....	4
LE BÉLUGA.....	9
DÉCONSTRUCTION SOMMAIRE D'ARGUMENTS RÉCURRENTS.....	11
CONCLUSION.....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	15

## **UN FOSSILE DANS LE FJORD**

Par Philippe Dufresne

### **PRÉAMBULE**

Considérant la crise écologique qui fait rage depuis des décennies, alors que tout projet industriel devrait plus que jamais être examiné avec la plus grande parcimonie, il en va du devoir de chaque citoyen de prendre une part active dans le débat social sur le développement des grands projets économiques. À cet effet, dans le cadre de l'évaluation du projet Énergie Saguenay par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je sou mets ce petit exercice de recherche à l'attention de messieurs les commissaires afin d'apporter ma contribution citoyenne aux délibérations sur ledit projet. Ce texte résume sommairement les différentes lectures scientifiques qui ont situé mon positionnement sur la question, accompagné bien sûr de commentaires personnels de ma part destinés à organiser le tout dans une logique discursive.

La menace sérieuse que constitue le réchauffement climatique envers toute la biosphère terrestre faisant maintenant consensus auprès de la communauté scientifique, il va sans dire que la responsabilité environnementale appelle chaque citoyen à se mobiliser contre tout projet d'envergure mettant en danger la biodiversité et l'équilibre climatique planétaire. Ainsi, à la lumière des mises en garde de nombreux experts contre le projet de port méthanier de GNL Québec, je déclare mon opposition stricte à la réalisation du projet Énergie Saguenay, un projet susceptible de générer des émissions de gaz à effet de serre déroutantes et de mettre en danger la faune aquatique du fjord du Saguenay, sans pour autant être véritablement intéressant d'un point de vue économique.

## **I. L'ENJEU DES GAZ À EFFET DE SERRE**

Le principal argument des partisans du projet de complexe de liquéfaction et d'exportation de gaz naturel Énergie Saguenay en matière d'environnement s'articule autour de l'idée voulant que l'exploitation et l'exportation du GNL sur le marché international puissent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. Or, en vertu de plusieurs études réalisées sur le sujet, cette affirmation serait erronée. Notons d'abord que selon une étude commandée par les promoteurs, le projet stimulerait la production de 7,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an, de l'extraction du gaz jusqu'à son exportation.<sup>1</sup> D'après un avis d'expert produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, donner le feu vert à de telles émissions auraient des conséquences similaires à l'ajout spontané de 3,4 millions de voitures sur les routes canadiennes<sup>2</sup>, ce qui, à une époque où la communauté scientifique s'évertue plus que jamais à mettre l'humanité en garde contre le réchauffement climatique, apparaît comme un acte de pure folie. Bien que ces chiffres concernent à la fois le projet d'usine de liquéfaction, le projet Gazoduc et les infrastructures gazières déjà installées en Alberta, leurs activités respectives ne peuvent être dissociées les unes des autres puisqu'elles s'inscrivent toutes dans un rapport de causalité. Il est donc faux de considérer que le projet Énergie Saguenay ne serait qu'à l'origine de l'émission de 421 000 tonnes de gaz à effet de serre par an, comme l'affirme Stéphanie Fortin, directrice des Affaires publiques et des relations avec les communautés chez GNL Québec, dans une lettre d'opinion publiée dans le Quotidien en 2019 :

---

<sup>1</sup> CIRAIG, *Analyse du cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay*, Montréal, Polytechnique Montréal, « Chaire internationale sur le cycle de vie », janvier 2019.

<sup>2</sup> SHIELDS, Alexandre, *Les effets de l'usine de GNL Québec difficiles à prévoir*, dans le Devoir, 19 novembre 2019. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir>

« Le véritable impact de l’implantation de l’usine d’Énergie Saguenay en matière de GES est de 421 000 tonnes par année. Ce qui représente un ajout de 1 % au bilan des GES émis par le Québec. [...] Alors, ajouter au bilan des GES du projet Énergie Saguenay des infrastructures déjà existantes et déjà en opération nous apparaît un procédé qui relève de la mauvaise foi. C’est comme si, dans l’analyse de la totalité des GES émis par la province annuellement, nous demandions au Québec de tenir compte des GES émis lors de la construction de barrages dans les années 1970, du Stade olympique, de la Place Ville Marie ou encore du pont Jacques-Cartier. »<sup>3</sup>

L’affirmation de Mme Fortin constitue un bel exemple de sophisme par fausse analogie : elle tente de créer un rapprochement entre deux situations qui n’ont pas de réel rapport entre elles, puisque ce n’est pas la construction des infrastructures albertaines qui fait l’objet d’inquiétude, mais bien leur utilisation ; or, l’ajout d’un terminal gazier en sol canadien, en l’occurrence l’usine de liquéfaction du gaz naturel Énergie Saguenay, stimulerait les activités desdites infrastructures, et contribuerait ainsi activement aux émissions de gaz à effet de serre mises en lumière par le CIRAI. En ce sens, la comparaison établie avec la construction seule du pont Jacques-Cartier ou encore du Stade Olympique s’avère inexacte. Selon l’ACEE, un projet comme Énergie Saguenay « représente une nouvelle source de demande pour la production en amont ou représente le seul moyen de transporter la production en amont, ce qui entraîne une production en amont et des émissions de GES supplémentaires »<sup>4</sup>. Un éventuel complexe de liquéfaction du gaz naturel établi sur le site de Port Saguenay aurait donc bel et bien sa part de responsabilité dans l’émission annuelle

---

<sup>3</sup> FORTIN, Stéphanie, *GNL Québec: pas 7,8 millions de tonnes de GES*, dans le Quotidien, 8 juin 2019. <https://www.lequotidien.com/opinions/gnl-quebec-pas-78-millions-de-tonnes-de-ges-1e34c997f07a0158d3630c391572a78e>

<sup>4</sup> Agence canadienne d’évaluation environnementale, Demande d’information no 1 – Évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay, ACEE, p. 62 <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80115/132249F.pdf>

de 7,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre. En outre, si l'on se fie au texte signé par cent-cinquante scientifiques publié dans le Devoir en 2019, le gaz naturel exporté par Énergie Saguenay serait susceptible de provoquer l'émission de trente millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an à travers le monde, et ce, sans tenir compte d'éventuelles émissions fugitives<sup>5</sup>.

Dans le même ordre d'idée, le discours faisant du GNL une énergie de transition capable de se substituer au pétrole et au charbon et ainsi réduire considérablement les émissions de GES planétaires relève de la propagande industrielle. Cette affirmation n'est appuyée d'aucune donnée scientifique concrète et ne peut tenir la route face aux recherches effectuées sur le sujet. Un texte signé par une quarantaine d'économistes publié dans La Presse en octobre 2019 fait état de la situation :

« Les promoteurs du projet estiment, [...], que le gaz viendra remplacer des énergies plus polluantes comme le charbon, en Europe et en Chine. [...] Nous jugeons cette estimation non crédible. D'une part, hormis les incertitudes importantes liées au bilan carbone du gaz non conventionnel, et en particulier aux fuites de méthane (nous nous en remettons à la lettre de 150 scientifiques de juin dernier), les perspectives de substitution avancées ne sont pas étayées par des données probantes, ce qu'a d'ailleurs fait remarquer l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Rien ne garantit que le gaz exporté ne vienne pas remplacer du gaz conventionnel, plus propre, ou même de l'électricité de source renouvelable. »<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> GREENER, Jesse et Lucie Sauvé, *Le projet GNL Québec doit être rejeté*, dans le Devoir, 3 juin 2019. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

<sup>6</sup> COLLECTIF, *Le projet GNL Québec, bon pour l'économie ?*, dans La Presse, 15 octobre 2019. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-10-15/le-projet-gnl-quebec-bon-pour-l-economie>

Le même texte appelle à un consensus existant au sein de la communauté des économistes comme quoi les changements climatiques constitueraient une menace sérieuse à la stabilité économique mondiale, démontrant ainsi que faire des compromis sur le plan de la dévastation écologique n'a absolument rien de pertinent d'un point de vue strictement économique. Pour en revenir à la question de la substitution énergétique, j'aimerais à présent mettre en avant les propos tirés d'une conférence donnée par Éric Pineault, Professeur au département de sociologie de l'UQAM, sur les mécanismes du marché du gaz naturel et les conditions réelles qui régissent son fonctionnement : « Aucune usine de liquéfaction de gaz naturel liquéfié [ne] peut nous dire d'avance où s'en va son gaz. Il faut comprendre que c'est un marché de contrats à court terme. Ce [ne sont] pas des contrats à long terme. »<sup>7</sup> Il n'existe donc aucune preuve tangible permettant à GNL Québec d'affirmer que son gaz pourra remplacer certaines sources d'énergie plus polluantes à l'étranger. En ce sens, même en présumant que la combustion du GNL soit moins polluante que celle du charbon lorsque employée à la production d'électricité, il est impossible de garantir que le gaz d'Énergie Saguenay sera utilisé à cet effet une fois vendu à l'étranger. Au contraire, M. Pineault craint plutôt que la surabondance du GNL rende non-concurrentiel le prix des énergies propres, ce qui aurait pour effet de ralentir la transition énergétique et donnerait lieu à ce qu'il appelle une « substitution régressive »<sup>8</sup>. Les économistes cités précédemment s'attendent également à une baisse du prix du charbon qui pourrait conduire à de nouveaux débouchés pour cette source d'énergie, et non à son élimination<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> PINEAULT, Éric, *La vie en bleu ? Gazoduc / Énergie Saguenay*, conférence enregistrée, 27 novembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=pPYHMcZla7Q&t=11s&fbclid=IwAR1kEC4VXN541753rEtQ5t93h-J8g3CvOutmmazTQHX-9mkzE5FCITv4XA0>

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> COLLECTIF, *Le projet GNL Québec, bon pour l'économie ?*, Op. cit.

À cet effet, il demeure certaines incohérences dans le discours de GNL Québec qui méritent d’être soulevées. Le site web d’Énergie Saguenay présente le gaz naturel liquéfié comme une énergie complémentaire ayant le potentiel de favoriser la transition vers les énergies renouvelables<sup>10</sup>, on pourrait donc en toute logique s’attendre à ce qu’il soit employé comme un intermédiaire situé entre le charbon et les sources d’énergies vertes. Suivant ce raisonnement, le GNL ne pourrait être exploité que de façon éphémère, puisqu’en principe, une source d’énergie destinée à favoriser l’adoption d’une autre ressource moins polluante devrait se retirer une fois sa successeuse établie, sans quoi on ne peut parler d’énergie de transition. Rappelons que le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat recommande de réduire les émissions de GES mondiales de moitié d’ici 2030 afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C<sup>11</sup>, il est donc clair que la transition énergétique ne jouit pas du luxe de s’étendre sur plusieurs décennies pour préserver le confort de nos institutions bureaucratiques, et qu’aucun projet véritablement destiné à en favoriser la réalisation ne devrait s’articuler autour des énergies fossiles. Or, toujours sur le site d’Énergie Saguenay, on parle plutôt « d’un projet d’au minimum quelques décennies »<sup>12</sup>, ce qui porte à croire que les promoteurs n’ont soit rien compris à l’urgence climatique ou font tout simplement preuve d’un flagrant manque d’honnêteté. Soyons réalistes! Aucun investisseur n’est prêt à injecter plusieurs milliards de dollars dans un projet dont la durée de vie ne se limite qu’à quelques années. Dans l’hypothèse où sa construction aurait véritablement lieu, il est clair que l’usine d’Énergie Saguenay serait là pour rester, et continueraient à stimuler l’émission de millions

---

<sup>10</sup> Énergie Saguenay – Blogue, *La transition au gaz naturel contribue à stabiliser les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>*, (Site web), 14 février 2020. <https://energiesaguenay.com/fr/blogue/la-transition-au-gaz-naturel-contribue-stabiliser-les-emissions-mondiales-de-co2/>

<sup>11</sup> SHIELDS, Alexandre, *Québec n’a pas l’intention de suivre les recommandations du GIEC*, dans le Devoir, 6 février 2020. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/572313/climat-pas-question-de-s-aligner-sur-les-recommandations-du-giec-affirme-benoit-charette>

<sup>12</sup> Énergie Saguenay – Blogue, *Quelle est la durée de vie du projet Énergie Saguenay ?*, 11 juin 2019. <https://energiesaguenay.com/fr/blogue/quelle-est-la-duree-de-vie-du-projet-energie-saguenay/>

de tonnes de gaz à effet de serre à travers le monde pour les décennies à venir. Pour cette raison, le discours de GNL Québec faisant de l'usine Énergie Saguenay la pierre angulaire de la transition énergétique ne peut tenir la route.

## **II. LE BÉLUGA**

Il va de soi que restreindre la question environnementale au seul enjeu des gaz à effets de serre correspond à une attitude simpliste attribuable à l'ignorance, sinon à la mauvaise foi. La mise en péril de la biodiversité est un autre enjeu environnemental touché par le projet Énergie Saguenay que les promoteurs semblent vouloir invisibiliser au profit du débat sur les gaz à effet de serre. Le béluga demeure sans surprise l'espèce maritime vers lesquelles se tournent la plupart des inquiétudes exprimées, sa survie se retrouvant drastiquement menacée par la possibilité d'une augmentation du trafic maritime dans le fjord du Saguenay. Le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins a d'ailleurs produit une courte capsule vidéo dans laquelle Robert Michaud, spécialiste des bélugas, explique les enjeux rattachés à la situation :

« En fait, les bélugas voient, chassent et communiquent avec des sons. Ce sont essentiellement des animaux acoustiques. [...] Or, l'implantation d'un port méthanier dans le Saguenay aurait pour conséquence d'augmenter [...] non seulement le trafic, mais le bruit dans l'habitat des bélugas. [...] Le Saguenay comme la rive sud de l'estuaire sont les seuls refuges acoustiques pour les bélugas. [...] Perdre ces refuges, c'est risquer des impacts irréparables sur cette petite population fragile. »<sup>13</sup>

Face aux résultats d'une étude d'impact du projet Énergie Saguenay, GNL Québec a dû admettre le danger potentiel de son projet pour les populations de bélugas. En réaction, l'entreprise a promis

---

<sup>13</sup> GREMM, *Je suis inquiet pour les bélugas*, vidéo Facebook, 10 septembre 2019 (consulté le 30 août 2020), <https://www.facebook.com/GREMM1985/videos/2103609503277947>

de mettre en place une Charte d'engagements environnementaux pour la protection des mammifères marins et d'injecter 5 M\$ dans la protection des bélugas du Saint-Laurent. Cela étant dit, les promesses de GNL Québec manquent de précisions et, bien que les principes de la Charte soient expliqués dans les grandes lignes sur le site internet d'Énergie Saguenay<sup>14</sup>, aucun document officiel n'a été rendu public afin d'exposer en détail les différents aspects du plan d'action de GNL Québec pour la protection des bélugas. L'entreprise se contente de fournir une description sommaire des quatre piliers qui, selon ses dires, sont censés encadrer le transport maritime du gaz naturel liquéfié, et révèle également la participation de la firme Hemmera Environmental Consultant dans le développement de ladite Charte. C'est là que les choses deviennent intéressantes.

En effet, si l'on effectue une petite recherche au sujet d'Hemmera Environmental Consultant, on découvre rapidement que cette firme de « spécialistes » n'est rien d'autre qu'un organisme à but lucratif détenu par Ausenco, une multinationale œuvrant dans les secteurs industriels de l'ingénierie et de l'énergie. Il est donc légitime de remettre en cause la rectitude scientifique de la Charte d'engagements environnementaux brandie par GNL Québec : considérant qu'aucun document n'ait été rendu public afin d'exposer en détail les engagements de cette Charte, et qu'une fois encore les lobbys industriels laissent planer leur ombre sur le processus de recherche scientifique en amont, on est en droit de se demander si les engagements nébuleux de GNL Québec en matière de protection du béluga et les cinq millions de dollars qui les accompagnent ne sont pas là avant tout pour acheter la paix plutôt que pour assurer une protection efficace des espèces vivantes menacées par le projet Énergie Saguenay. Pour une entreprise qui se targue de faire preuve

---

<sup>14</sup> Énergie Saguenay, *Charte d'engagements environnementaux sur la protection des mammifères marins* (Site web). <https://energiesaguenay.com/fr/navigation-gnl/protection-des-mammiferes-marins/>

de la plus grande rigueur scientifique en matière d'environnement, GNL Québec démontre un grave manque de bonne foi en faisant affaire avec une firme qui, de toute évidence, est en situation de conflit d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, d'après Pêches et Océans Canada, l'évaluation des impacts du transport maritime sur le béluga de GNL Québec serait « incomplète » et ne s'appuierait pas sur les « connaissances actuelles ». De surcroît, contrairement à ce qu'exige la loi sur la protection des espèces en péril, l'entreprise n'a mené aucune étude afin de trouver un emplacement alternatif où installer son port méthanier<sup>15</sup>, et a omis d'employer des données concernant les méthaniers dans son évaluation de l'ampleur du bruit généré par les navires d'exportation, ce qui, selon Parc Canada, « engendre un biais pour tout le reste de l'analyse et ses conclusions. »<sup>16</sup> On est donc en droit d'exiger de GNL Québec qu'elle revoie ses données avant de concéder à son argumentaire le statut de discours scientifique valide. Pour finir, encore selon Pêches et Océans Canada, les deux grands projets de terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay, à savoir Énergie Saguenay et Ariane Phosphate, iraient à l'encontre direct du plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent. Ces deux projets sont appelés à pratiquement tripler le trafic maritime dans le Saguenay<sup>17</sup>, générant ainsi un apport en bruit extrêmement dangereux pour les cétacés.

### **III. DÉCONSTRUCTION SOMMAIRE D'ARGUMENTS RÉCURRENTS**

Avant de conclure, il serait pertinent de revenir sur certains arguments souvent formulés en faveur du projet Énergie Saguenay qui n'ont pas été traités antérieurement, à savoir :

---

<sup>15</sup> SHIELDS, Alexandre, *GNL Québec a mal évalué les impacts sur le béluga*, dans le Devoir, 3 septembre 2019. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas>

<sup>16</sup> Idem.

<sup>17</sup> Radio-Canada, *Ports sur le Saguenay : nuisibles aux bélugas, selon Pêches et Océans Canada*, Ici Saguenay–Lac-Saint-Jean, 11 janvier 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1146277/etude-terminal-belugas-bruit-arianne-phosphate-energie-saguenay-fjord>

## **Le projet va avoir des retombées économiques positives sur le Saguenay–Lac-Saint-Jean.**

À vrai dire, d'après une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques réalisée par les chercheurs Colin Pratte et Bertrand Schepper, les investissements de GNL Québec proviendraient de sociétés établies dans des paradis fiscaux. Le taux d'imposition des dividendes versées aux investisseurs ne s'élèverait qu'à 5%, ce qui est loin d'atteindre le taux d'imposition généralement exigé à des investisseurs canadiens, qui atteint 39,9%<sup>18</sup>. Qui plus est, on parle d'un projet fortement dépendant des fonds publics. Dans un texte publié dans La Presse en février 2020, les deux mêmes chercheurs expliquent « qu'en plus des 550 mégawatts d'hydroélectricité qu'elle recevra au tarif diminué, Énergie Saguenay devra obtenir des fonds publics équivalents à ceux dont bénéficient ses concurrents directs. Des centaines de millions de dollars de deniers de l'État devront lui être accordés pour que ce projet dont les capitaux transitent par des sociétés établies dans des paradis fiscaux voie le jour. »<sup>19</sup>

## **Mais un projet comme Énergie Saguenay peut ramener les jeunes dans la région !**

Le milieu industriel se trouve déjà en pénurie de main-d'œuvre sans pour autant que ne cesse l'exode des jeunes vers les grandes villes, il n'y a donc pas de raison pour que la création d'emplois supplémentaires dans ce secteur vienne changer quoi que ce soit à la situation. Pour contrer ce problème, il n'y a pas trente-six solutions : il faut développer de nouveaux secteurs économiques plus compatibles avec la réalité contemporaine et cesser de tout miser sur des projets du XX<sup>e</sup> siècle. Ouvrons les yeux, des projets comme GNL Québec n'ont plus leur place dans le décor actuel. Ce n'est pas le manque d'emploi qui pousse les jeunes, dont je fais partie, à quitter le Saguenay–Lac-

---

<sup>18</sup> SCHEPPER, Bertrand et Colin Pratte, *GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, « Regards sur la CAQ », no. 8, novembre 2019.

<sup>19</sup> SCHEPPER, Bertrand et Colin Pratte, *Projet GNL Québec: une industrie dépendante des fonds publics*, dans La Presse, 26 février 2020. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-02-26/projet-gnl-quebec-une-industrie-dependante-des-fonds-publics>

Saint-Jean, mais plutôt une lassitude envers une région arriérée dont l'économie ne repose que sur un éventail de secteurs extrêmement restreint. La hausse de la scolarisation et les enjeux actuels appellent plutôt à une économie du savoir et du développement durable ; dans cette optique, il ne faut pas s'étonner que des projets écocides tels que GNL Québec prennent désormais un goût de rance. À l'inverse, l'un des meilleurs projets de développement économique des dernières années fut probablement l'établissement d'une filiale Ubisoft à Chicoutimi. Contrairement à Énergie Saguenay, ce projet (véritablement carboneutre) a pu créer de l'emploi dans un secteur jusqu'alors absent du décor régional, offrant ainsi la possibilité aux diplômés du baccalauréat avec majeure en conception de jeux vidéo de l'UQAC (le seul programme universitaire spécialisé dans le développement de jeu vidéo au Québec) d'exercer leur profession sans avoir à s'exiler vers les grands centres. Ceci n'est en somme qu'un exemple mettant en lumière l'aspect savant qui caractérise l'économie de demain, lequel devrait être pris en compte par toute région souhaitant conserver ses jeunes auprès d'elle.

**Si ça ne se fait pas ici, ça va se faire ailleurs.**

Il faudrait qu'on m'explique comment les Indiens, les Russes et les Chinois sont censés exploiter du gaz albertain à partir de chez eux. Une chose est sûre, ça prendrait un sacré pipeline! Il n'y a pas non plus de raison pour que l'exploitation du GNL au Canada les empêche d'en faire autant sur leur territoire, je ne vois donc pas en quoi cet argument tient la route.

#### **IV. CONCLUSION**

Il va donc sans dire que le projet Énergie Saguenay n'a pas sa place dans le décor économique contemporain. Considérant que ce projet met en péril les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre fournis par le Québec dans les dernières décennies, qu'il est incompatible avec la

notion de transition écologique, qu'il menace la faune aquatique du fjord du Saguenay et que, si l'on en croit les nombreuses études réalisées à son sujet par l'expertise économique, il profiterait abusivement du portefeuille des contribuables, Énergie Saguenay apparaît comme une absurdité s'effondrant instantanément au moindre regard critique. Pour toutes ces raisons, je n'ai d'autre choix, en tant que citoyen, que de me déclarer ouvertement hostile à ce qu'un terminal méthanier soit construit sur le site de Port Saguenay. À cet effet, je demande à messieurs les commissaires de mettre en garde le gouvernement du Québec contre cette aberration écologique.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Rapports de recherche**

1. Agence canadienne d'évaluation environnementale, Demande d'information no 1 – Évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay, ACEE, p. 62 <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80115/132249F.pdf>
2. CIRAIG, Analyse du cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay, Montréal, Polytechnique Montréal, « Chaire internationale sur le cycle de vie », janvier 2019.
3. SCHEPPER, Bertrand et Colin Pratte, GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales?, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, « Regards sur la CAQ », no. 8, novembre 2019.

### **Le Devoir**

1. GREENER, Jesse et Lucie Sauvé, *Le projet GNL Québec doit être rejeté*, dans le Devoir, 3 juin 2019. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>
2. SHIELDS, Alexandre, Québec n'a pas l'intention de suivre les recommandations du GIEC, dans le Devoir, 6 février 2020. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/572313/climat-pas-question-de-s-aligner-sur-les-recommandations-du-giec-affirme-benoit-charrette>
3. SHIELDS, Alexandre, *GNL Québec a mal évalué les impacts sur le béluga*, dans le Devoir, 3 septembre 2019. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/561779/gnlbelugas>
4. SHIELDS, Alexandre, Les effets de l'usine de GNL Québec difficiles à prévoir, dans le Devoir, 19 novembre 2019. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir>

### **La Presse**

1. COLLECTIF, *Le projet GNL Québec, bon pour l'économie ?*, dans La Presse, 15 octobre 2019. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-10-15/le-projet-gnl-quebec-bon-pour-l-economie>
2. SCHEPPER, Bertrand et Colin Pratte, *Projet GNL Québec: une industrie dépendante des fonds publics*, dans La Presse, 26 février 2020. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-02-26/projet-gnl-quebec-une-industrie-dependante-des-fonds-publics>

### **Radio-Canada**

1. Radio-Canada, *Ports sur le Saguenay : nuisibles aux bélugas, selon Pêches et Océans Canada*, Ici Saguenay–Lac-Saint-Jean, 11 janvier 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1146277/etude-terminal-belugas-bruit-arianne-phosphate-energie-saguenay-fjord>

### **Le Quotidien**

1. FORTIN, Stéphanie, *GNL Québec: pas 7,8 millions de tonnes de GES*, dans le Quotidien, 8 juin 2019. <https://www.lequotidien.com/opinions/gnl-quebec-pas-78-millions-de-tonnes-de-ges-1e34c997f07a0158d3630c391572a78e>

### **Énergie Saguenay**

1. Énergie Saguenay – Blogue, *La transition au gaz naturel contribue à stabiliser les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>*, (Site web), 14 février 2020. <https://energiesaguenay.com/fr/blogue/la-transition-au-gaz-naturel-contribue-stabiliser-les-emissions-mondiales-de-co2/>
2. Énergie Saguenay – Blogue, *Quelle est la durée de vie du projet Énergie Saguenay ?*, 11 juin 2019. <https://energiesaguenay.com/fr/blogue/quelle-est-la-duree-de-vie-du-projet-energie-saguenay/>

3. Énergie Saguenay, *Charte d'engagements environnementaux sur la protection des mammifères marins* (Site web). <https://energiesaguenay.com/fr/navigation-gnl/protection-des-mammiferes-marins/>

### **Autres**

1. PINEAULT, Éric, *La vie en bleu ? Gazoduc / Énergie Saguenay*, conférence enregistrée, 27 novembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=pPYHMcZla7Q&t=11s&fbclid=IwAR1kEC4VXN541753rEtQ5t93h-J8g3CvOutmmazTQHX-9mkzE5FCITv4XA0>
2. GREMM, *Je suis inquiet pour les bélugas*, vidéo Facebook, 10 septembre 2019 (consulté le 30 août 2020), <https://www.facebook.com/GREMM1985/videos/2103609503277947>